

MAIRIE DE LA NEUVILLE EN HEZ
1 Rue du 8 Mai 1945
60510 LA NEUVILLE EN HEZ
Tél. 03.44.78.95.43 Fax . 03.44.78.01.20

CARTES NATIONNALES D'IDENTITE PERSONNE MINEURE

Dossier **orange** à remplir **au stylo noir, en majuscules et avec les accents** (ne pas oublier de remplir « l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale ») + joindre les documents suivants :

- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (ex : EDF)
SINON : attestation d'hébergement de la personne qui vous héberge, copie de sa carte d'identité et 1 justificatif de domicile à son nom + 1 document à votre nom et adresse (carte assuré social, carte d'électeur, fiche de paie)
- le livret de famille, pour les enfants dont les parents sont mariés.
Si les parents ne sont pas mariés, la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (de moins de 3 mois), à demander à la mairie du lieu de naissance,
- en cas de divorce des parents, joindre la photocopie du jugement de divorce complet et définitif (dispositif réglant l'exercice de l'autorité parentale et de la résidence habituelle de l'enfant..)
- l'ancienne carte d'identité de la personne mineure s'il s'agit d'un renouvellement, ou la déclaration de perte ou de vol visée par le commissariat ou la gendarmerie.
- 2 photos identiques, de face et sur fond neutre, de format 3,5 x 4,5 cm, non découpées et non scannées,

L'empreinte digitale et la signature du demandeur sont à faire à la mairie. L'empreinte n'est pas obligatoire pour les mineurs de moins de 13 ans.

Attention, d'autres pièces peuvent être demandées selon la situation.